

Quant aux esclaves et aux métèques, ils jouissent à Athènes de la plus grande licence ; on n'y a pas le droit de les frapper et l'esclave ne se rangera pas sur votre passage. Quelle est la raison de cet usage, je vais l'expliquer. Si la loi autorisait l'homme libre à frapper l'esclave, le métèque ou l'affranchi, il lui arriverait souvent de prendre un Athénien pour un esclave et de le frapper ; car l'homme du peuple à Athènes n'est pas mieux habillé que les esclaves et les métèques et n'a pas meilleure apparence qu'eux.

Si l'on s'étonne aussi qu'on laisse les esclaves vivre dans le luxe à Athènes, quelques-uns même mener un train magnifique, on peut voir que c'est l'effet d'un calcul. Dans un pays dont la marine fait la puissance, l'intérêt de notre fortune nous oblige à de grands ménagements pour nos esclaves si nous voulons toucher les redevances qu'ils perçoivent pour nous, et nous sommes obligés de leur laisser la liberté.

Pseudo-Xénophon, *La République des Athéniens*, chapitre 1.

La torture est le moyen d'investigation le plus exact à vos yeux. Quand des esclaves et des hommes libres ont assisté à un même fait, et qu'il faut éclairer un point obscur, vous ne vous fiez pas au témoignage des hommes libres, mais vous faites mettre les esclaves à la torture ; c'est par ce moyen que vous cherchez à connaître la vérité sur l'affaire. Et vous avez raison : vous vous dites que vous avez vu des témoins faire de faux témoignages, tandis que, parmi les esclaves mis à la torture, on n'en a pas encore trouvé à qui la torture n'ait arraché la vérité.

Isocrate, *Sur l'héritage de Ciron*, 12.

Xanthias. Que je meure, si je t'ai volé la valeur d'une épingle ! Prends cet esclave, mets-le à la question, et, si tu acquiers la preuve que je suis coupable, fais-moi périr.

Eaque. Et quel genre de question ?

Xanthias. Tous les genres ; tu peux le lier sur le chevalet, le pendre, le déchirer de coups, l'écorcher, lui tordre les membres, lui verser du vinaigre dans le nez, le charger de briques, tout ce que tu voudras.

Aristophane, *Les grenouilles*, 614-621.

Panténètos a acheté à un certain Télémaque un atelier minier sis à Maronée, localité de l'Attique, et trente esclaves attachés à cette exploitation ; pour ce, il a emprunté un talent à Mnésiclès et 4500 drachmes à Philéas et Pléistor... Dans la suite, on réclame l'argent à Panténètos ; il recourt alors à deux nouveaux prêteurs : Nicoboulos, et un certain Evergos ; il hypothèque l'exploitation et les esclaves, l'acte étant passé, non sous forme d'hypothèque, mais sous forme de vente... Les esclaves et l'exploitation sont loués à Panténètos par Evergos et Nicoboulos, agissant comme propriétaires ; le loyer est égal à l'intérêt de l'argent prêté, qui s'élevait à 10500 drachmes, comportant un intérêt d'une drachme pour 10.

Démosthène, *Contre Panténètos* (1-2-3).

Il n'y a personne qui puisse approuver le travail que Nicias faisait faire dans ses mines, où l'on n'emploie ordinairement que des scélérats et des barbares, dont la plupart sont enchaînés et périssent tôt ou tard dans ces cavernes souterraines où l'air est toujours malsain.

Plutarque, *Comparaison de Nicias et de Crassus*.

Si donc, on réunit d'abord 1200 esclaves, on peut calculer qu'un accroissement successif, au bout de cinq à six ans, n'en donnera pas moins de six mille. Or, ce nombre rapportant, tous frais payés, une obole par jour et par tête d'esclave, le produit annuel sera de soixante talents. De ces soixante talents, qu'on en mette vingt à acheter d'autres esclaves... le nombre de 10000 une fois complété, on aura un revenu de cent talents.

Xénophon, *Revenus IV*, 18.